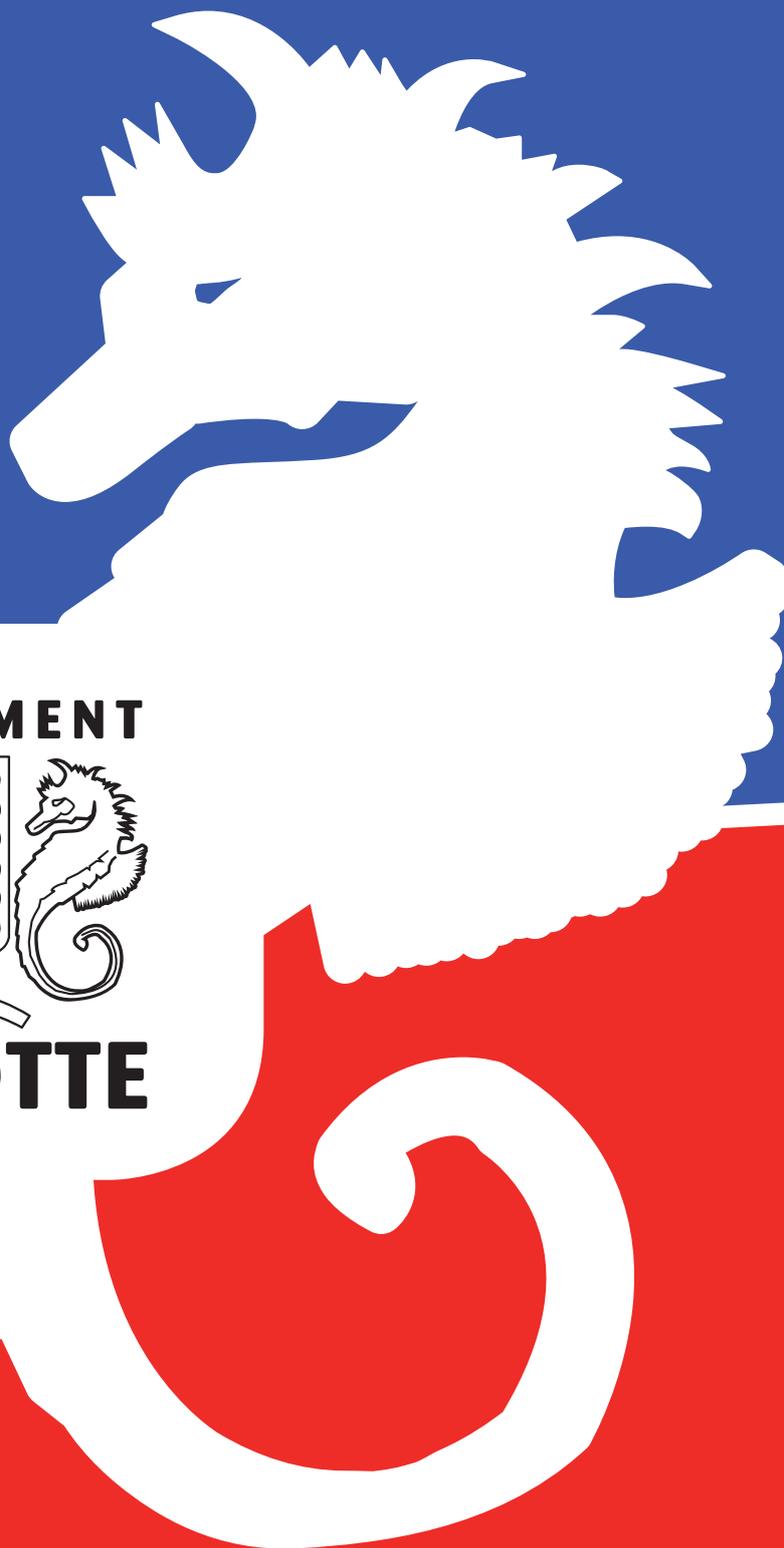


CHARTRE GRAPHIQUE



DÉPARTEMENT



DE MAYOTTE

**COMMENT
UTILISER LE BLASON**

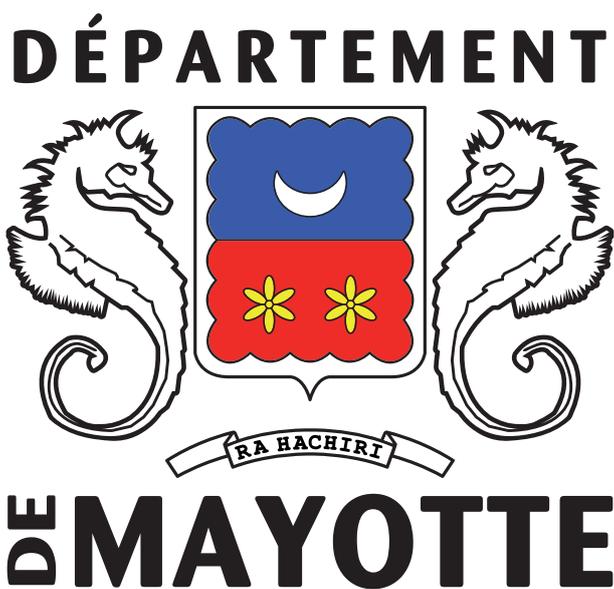
du Département de Mayotte

AVANT PROPOS

Les armoiries de Mayotte se décrivent ainsi : coupé d'azur au croissant d'argent et de gueules à deux fleurs d'Ylang d'or ; à la bordure engrelée d'argent. L'écu de style XIX^{ème} siècle français est supporté par deux hippocampes affrontés d'argent. Sous l'écu figure un listel d'argent avec la devise «RA HACHIRI» en lettres de sable.

Les couleurs des armoiries sont celles du drapeau national français. Le croissant évoque la religion musulmane et les rais d'escarboucle les fleurs d'ylang-ylang, richesse agricole de l'île. La bordure engrelée symbolise la barrière de corail et le plus grand lagon fermé du monde. La silhouette de l'île est rappelée par les deux hippocampes. « RA HACHIRI » signifie « Nous sommes vigilants » en shimahorais.

Les armoiries ont été créées par Michel Chabin, ancien directeur des Archives de la Réunion et dessinées par une artiste locale, Pascale Santerre. Les armoiries de la collectivité départementale puis département (depuis 2011) ont été adoptées par délibération du conseil général le 23 juillet 1982.



VERS UNE VERSION UNIQUE

Avant ce travail de formalisation du blason, il existait plusieurs représentations utilisées comme étant des blasons au sein du Conseil Général pour représenter le Département. Une autre figure fut même créée pour marquer spécifiquement les festivités organisées pour fêter la départementalisation mais son usage s'observait encore au-delà de ce cadre.

Constatant que d'un service à l'autre au sein même de l'administration du Conseil Général, les pratiques différaient et que tout un chacun (administration, privé ou individu) s'octroyait la liberté d'user de ces « symboles », voire de les faire évoluer, il a été jugé nécessaire de dégager une version unique de ce blason et d'en formaliser la charte graphique.

Le travail effectué s'est attaché à puiser dans l'essence même du blason d'origine en tenant compte des impératifs techniques de reproduction de celui-ci. Ainsi, en plus de l'esprit original du blason historique conservé dans cette version, cette dernière est à même de proposer toutes les déclinaisons nécessaires quelque soit le mode de reproduction utilisé (papier, signalétique, vidéo, Internet...)

Concrètement, le travail a consisté en une vectorisation du blason avec un soin particulier apporté aux détails, détails qui prennent toute leur importance en fonction des supports utilisés et surtout de leur agrandissement. Plus précisément, il s'est agi de redessiner tous les tracés sous formes de vecteurs, afin de permettre un agrandissement à l'infini sans perte de qualité.

Le choix d'une police de caractère singulière mais proche de celle admise par défaut permet d'asseoir définitivement l'identité du blason.

La définition d'une charte graphique et de ses règles d'utilisation permettra à terme d'avoir un usage cohérent et uniforme du blason de Mayotte.

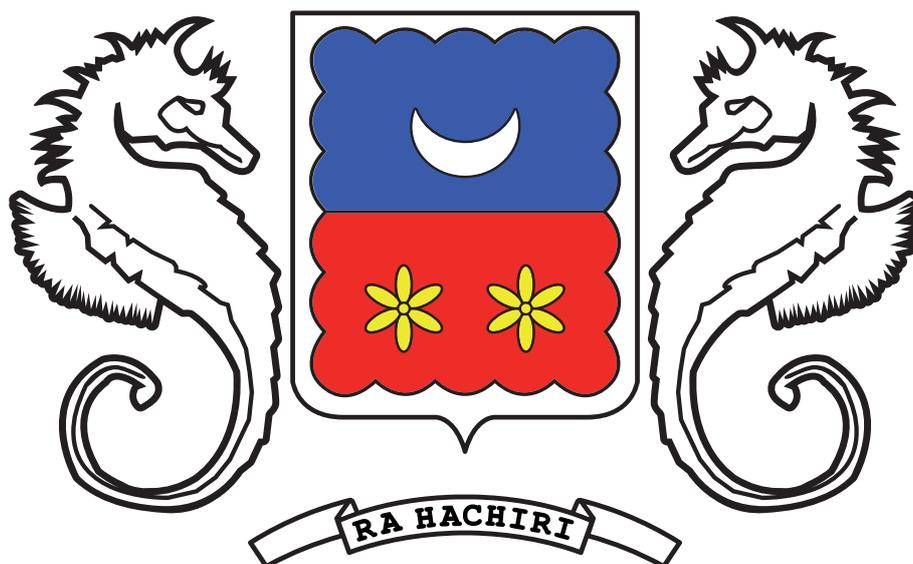


VERSION COULEUR

3 couleurs composent le blason du Département de Mayotte. Le noir est un noir à 100 %.

Voici leurs correspondances :

DÉPARTEMENT



DE MAYOTTE



	
Quadri	0 • 95 • 94 • 0
Pantone	485 C
RVB	228 • 35 • 34

	
	85 • 71 • 0 • 0
	2945 C
	56 • 84 • 157

	
	9 • 0 • 91 • 0
	3945 C
	245 • 230 • 10



VERSION NIVEAUX DE GRIS

Lorsque le type d'impression ne permet pas l'utilisation de la couleur ou impose une version en niveaux de gris, c'est cette version du blason qui sera utilisée.

DÉPARTEMENT



DE MAYOTTE

			
Quadri	0 • 0 • 0 • 60	0 • 0 • 0 • 80	0 • 0 • 0 • 20
Pantone	877 C	425 C	Cool Gray 2 C
RVB	135 • 136 • 138	88 • 88 • 90	217 • 218 • 219



VERSION NOIR & BLANC

Si les contraintes techniques imposent un blason en version monochromatique, alors la version en noir ou blanc sera choisie (selon la densité du fond).

DÉPARTEMENT



DE MAYOTTE



LA TYPOGRAPHIE

L'univers typographique du Département de Mayotte s'articule autour d'une typographie principale, la BARMENO BOLD.

Le choix de cette police de caractère singulière mais proche de celle admise par défaut permet d'asseoir définitivement l'identité du blason.

BARMENO BOLD

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

1234567890

.,:; ' « (!?) +-* /=

éèàçùêûâ



L'adjonction d'une seconde police de caractère, la CENTURY GOTHIC, police sobre et élégante permet d'apporter une complémentarité à la BARMENO BOLD et sera parfaitement adaptée à la rédaction du corps de texte de documents institutionnels.

CENTURY GOTHIC

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

1234567890

.,:; ' « (!?) +-* /=

éèàçùêûâ



UTILISATION SUR FOND CLAIR

Sur fond clair, le blason peut être utilisé dans sa version initiale.

Par contre la version aux caractères blancs ne conviendra pas.



La version monochrome noire peut également être utilisée.

La version monochrome blanche sera à proscrire.



Si le contraste des différents éléments du blason ne peut être assuré, on utilisera la version initiale agrémenté d'un cartouche carré et blanc.



Bien entendu, ces règles s'appliquent également sur fond clair uni, la règle générale étant qu'un contraste suffisamment important des différents éléments doit être assuré.



UTILISATION SUR FOND FONCÉ

Sur fond foncé, le blason peut être utilisé dans sa version aux caractères blancs.

Dans ce cas de figure la version initiale ne conviendra pas.



La version monochrome blanche peut également être utilisée.

La version monochrome noire sera à proscrire.



Si le contraste des différents éléments du blason ne peut être assuré, on utilisera la version initiale agrémenté d'un cartouche carré et blanc.



Bien entendu, ces règles s'appliquent également sur fond foncé uni, la règle générale étant qu'un contraste suffisamment important des différents éléments doit être assuré.



INTERDICTIONS

Il est interdit de modifier les couleurs y compris les couleurs des caractères. (à l'exception de la version aux caractères blancs)



Il est interdit de modifier les proportions du blason que ce soit en hauteur ou en largeur.



Il est interdit de supprimer ou de déplacer un élément du blason y compris les caractères.



POUR ALLER PLUS LOIN

Sur le CD fourni avec ces règles d'utilisation de la charte graphique, vous trouverez l'ensemble des déclinaisons du blason dans les différents formats couvrant tous les types d'utilisation (bureautique, PAO et internet).

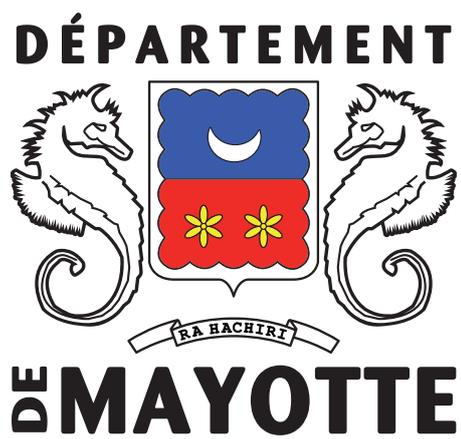
Vous trouverez également un ensemble de documents adaptés à l'ensemble des services du Conseil Général. Vous pourrez directement adapter ces documents à votre usage personnel ou avec l'aide de la Direction de la Communication.

Le blason du Conseil Général de Mayotte est sa propriété. Son utilisation est soumise à autorisation. En cas de doute sur son utilisation, nous vous prions de consulter la Direction de la Communication.

Un outil réalisé par :



103 rue du Commerce
97600 Mamoudzou
02 69 64 35 33
contact@impactcom.fr
www.impactcom.fr



CONTACT

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAYOTTE

8 rue de l'Hôpital

97600 MAMOUDZOU

02 69 64 92 00

www.cg976.fr